



Fiche descriptive de l'offre bleu professionnel - fourniture d'électricité
 Durée de validité de l'offre : 30 jours à compter de la date d'émission du bulletin de souscription
Offre pour les petits clients professionnels (puissance électrique < 36 kVa)

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur, et notamment aux conditions générales de vente.

En souscrivant un contrat à prix de marché, vous renoncez au tarif réglementé pour le site concerné.

Lorsque vous vous installez dans un local (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

1. Caractéristiques de l'offre et options incluses

L'offre Mistral, réservée aux clients professionnels, comprend la gestion et l'accès au réseau de distribution au nom et pour le compte du Client et la fourniture d'énergie électrique.

L'offre Mistral est destinée exclusivement aux clients raccordés sur le réseau basse tension en France Métropolitaine, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa, hors tarif tempo et EJP.

2. Prix de l'offre ¹ (article 6 des CGV)

Les prix ci-dessous comprennent la fourniture d'énergie électrique et les coûts d'accès au réseau de distribution, hors prestations techniques réalisées par le Distributeur et hors opérations promotionnelles.

| Grille Tarifaire - HTT | | Puissance (en kVA) | PROFESSIONNEL | | | | | | | | |
|-----------------------------|--|--------------------|---------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|--------|
| | | | 3 | 6 | 9 | 12 | 15 | 18 | 24 | JANVIER 2026 | |
| Base | Abonnement (€/an) | | 41,37 | 82,74 | 124,11 | 165,48 | 206,85 | 248,22 | 330,96 | 413,70 | 496,44 |
| | Prix du kWh (c€/kWh) | | 13,39 | 13,39 | 13,39 | 13,39 | 13,39 | 13,39 | 13,39 | 13,39 | 13,39 |
| Heures Creuses | Abonnement (€/an) | | | 97,44 | 146,16 | 194,88 | 243,60 | 292,32 | 389,76 | 487,20 | 584,64 |
| | Prix du kWh /Heures Pleines (c€/kWh) | | | 14,39 | 14,39 | 14,39 | 14,39 | 14,39 | 14,39 | 14,39 | 14,39 |
| | Prix du kWh/Heures Creuses (c€/kWh) | | | 11,34 | 11,34 | 11,34 | 11,34 | 11,34 | 11,34 | 11,34 | 11,34 |
| Heures Creuses Horaisonnées | Abonnement (€/an) | | | 97,44 | 146,16 | 194,88 | 243,60 | 292,32 | 389,76 | 487,20 | 584,64 |
| | Prix du kWh /Heures Pleines Hiver (c€/kWh) | | | 17,65 | 17,65 | 17,65 | 17,65 | 17,65 | 17,65 | 17,65 | 17,65 |
| | Prix du kWh/Heures Creuses Hiver (c€/kWh) | | | 13,87 | 13,87 | 13,87 | 13,87 | 13,87 | 13,87 | 13,87 | 13,87 |
| | Prix du kWh /Heures Pleines Été (c€/kWh) | | | 12,22 | 12,22 | 12,22 | 12,22 | 12,22 | 12,22 | 12,22 | 12,22 |
| | Prix du kWh/Heures Creuses Été (c€/kWh) | | | 9,31 | 9,31 | 9,31 | 9,31 | 9,31 | 9,31 | 9,31 | 9,31 |

Le taux de TVA applicable au prix du kWh, à l'abonnement, aux services et aux différentes taxes est de 20 %.

3. Durée du contrat (article 2 des CGV)

Le contrat Mistral est un contrat à durée déterminée de 12 mois.

La date de prise d'effet est au jour du début de fourniture.²

La date d'échéance est le dernier jour du 12^{ème} mois suivant la date de prise d'effet.

Le contrat est renouvelé tacitement pour une nouvelle durée de 12 mois à défaut de renonciation par courrier simple adressé 30 jours calendaires avant la date d'échéance du contrat.

¹ Ces prix s'entendent hors toutes taxes et contributions applicables selon la réglementation en vigueur (notamment hors TVA, CSPE, taxes locales et CTA). Toutes évolutions des taxes, impôts ou contributions de toutes natures s'appliquent de plein droit au contrat en cours. LUCIA pourra, le cas échéant, répercuter, conformément aux conditions générales de ventes, les coûts induits par toute redevance ou charge dont elle peut être redevable envers une autorité publique ou un tiers désigné par celle-ci en application de dispositions législatives ou réglementaires (Dispositif CEE, Mécanisme de capacité, ARENH).

² déterminé par le Distributeur en application des procédures de changement de fournisseur ou de mise en service.

4. Facturation et modalités de paiement (article 7 des CGV)

Nous vous adressons une facture à réception de vos données de consommation réelles ou estimées transmises par le Gestionnaire de Réseau de Distribution. La fréquence de facturation varie selon les Distributeurs.

Moyens de paiement :

- Paiement par mensualisation : Un échéancier est établi sur base d'une estimation de la consommation annuelle, échelonnée sur 10 mois. Vous êtes prélevé mensuellement mais ne recevez pas de facture, hormis la facture de régularisation.

- Paiement à l'échéance : Paiement par prélèvement automatique / Paiement par virement / Paiement par carte bancaire / Paiement par chèque / Paiement en espèces

Délai de paiement : paiement le 10 ou le 20 du mois en cas de paiement par mensualisation, ou à la date d'échéance figurant sur la facture pour les autres moyens de paiement.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à des intérêts de retard. Ces intérêts, basés sur la durée du retard, seront calculés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, au jour où le paiement est exigible. Tous les frais administratifs liés au non-paiement à la date normale d'exigibilité, et notamment les frais dus à un rejet du règlement, seront refacturés au Client.

5. Conditions de révision des prix (article 6 des CGV)

Les prix de l'offre sont fermes pendant un an hors cas de modification de la puissance souscrite et d'option tarifaire ou modification des coûts d'accès au réseau.

Les prix pourront être modifiés à la date anniversaire, ces nouveaux prix vous seront communiqués 60 jours calendaires avant la date d'échéance du contrat.

6. Conditions de résiliation à l'initiative du Client (article 10.2 des CGV)

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment sans frais.

Le contrat sera résilié de plein droit sans frais en cas de changement de fournisseur à compter de la date de prise d'effet du changement souscrit avec un autre Fournisseur. Vous pourrez en informer Lucia par tout moyen à votre convenance. Dans les autres cas de résiliation, et notamment en cas de déménagement, vous devez adresser un courrier de résiliation. La résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à Lucia.

7. Conditions de résiliation à l'initiative du Fournisseur (article 10.1 des CGV)

Le Fournisseur pourra résilier le contrat de manière anticipée en cas de non-paiement des factures, si vous n'avez pas remédié au manquement à vos obligations dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

8. Service Clients et réclamations

Coordonnées du service commercial et du service clients :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Téléphone : 04 67 66 67 68 (prix d'un appel local)

Mail service commercial : contact@lucia-energie.fr

Site internet : www.lucia-energie.com

Adresse postale :

158 Allée des Ecureuils

34980 ST GELY DU FESC